

60 ANS À TAUX PLEIN J'Y TIENS !



**En famille, avec les amis,
les enfants, les voisins**

Samedi 2 octobre, défilons...

**Encore plus nombreux
pour imposer une autre réforme**

Le rejet de la réforme défendue par le gouvernement est maintenant
profondément ancré dans la population.
La mobilisation est partout, y compris dans les communes les plus modestes.
Aucun gouvernement ne peut s'opposer à une volonté citoyenne
qui s'exprime massivement.

Chacun doit manifester parce que :

CETTE RÉFORME EST TOUT, SAUF « JUSTE »

Travailler plus ou travailler tous ?

On évoque déjà pour « sortir de la crise » une prétendue nécessité de « travailler plus pour produire plus » (et non « pour gagner plus » crise oblige !) non seulement en prolongeant la durée de la vie au travail mais encore en allongeant la durée hebdomadaire de travail !

Or, entre quatre et cinq millions de personnes, dont un très grand nombre de moins de 30 ans ayant souvent un bon niveau de formation et de plus de 55 ans, ne travaillent pas faute de pouvoir accéder à un emploi. En outre, le recul progressif de l'âge de la retraite à 62 ans à compter de 2018 (à 65 ans, voire 67 ou 70 ans ensuite) se traduirait inéluctablement par une augmentation du chômage À LA FOIS pour les moins de 30 ans et les plus de 55 ans. Une étude que l'UNEDIC vient de rendre publique le confirme. Il en serait évidemment de même pour tout allongement de la durée hebdomadaire du travail !

Quelle « équité » intergénérationnelle ?

La réforme, nous dit-on, serait juste car elle préserverait l'équité entre les générations.

Or, les lois Balladur et Fillon, les accords AGIRC-ARRCO, font baisser année après année depuis plus de 15 ans maintenant le taux de remplacement du salaire par la pension de retraite : les jeunes générations, en particulier les plus diplômées, seraient donc condamnées non seulement à attendre 65 ou 70 ans pour partir en retraite mais encore à percevoir une pension de plus de 50 % inférieure à leur salaire de fin de carrière ! Et l'équité là-dedans ?

Sauver le système de retraite par répartition ?

La réforme, nous dit-on, serait indispensable à la sauvegarde de la retraite par répartition.

Or, en ne finançant pas la retraite par répartition, on la condamne à dépirer: Le niveau des pensions qu'elle sert va continuer à baisser au fil du temps : le gouvernement et le patronat le savent puisqu'ils mettent en place des systèmes d'épargne-retraite par capitalisation - ayant vocation évidente à se substituer à terme à la répartition - et parlent déjà (Cf. Laurence Parisot) de les rendre obligatoires dans le secteur privé comme la loi Fillon l'a déjà fait pour les fonctionnaires avec le RAFF. Ainsi, les salariés et les entreprises auraient des sous pour financer des retraites par capitalisation - beaucoup plus coûteuses et risquées - mais pas des retraites par répartition ?

Quelle égalité hommes-femmes ?

La réforme, nous dit-on, ne pénaliserait pas les femmes car celles-ci auraient bientôt en moyenne plus de trimestres cotisés à 65 ans que les hommes.

Or, s'il est vrai que l'écart entre le taux d'emploi des femmes et celui des hommes a tendance à diminuer au fil des ans, cela résulte, depuis plusieurs années déjà, exclusivement d'une baisse du taux d'emploi des hommes et non d'une augmentation du taux d'emploi des femmes ! Et celles-ci continuent d'être toujours plus durement touchées que les hommes par toutes les réformes de retraite qui se succèdent du fait même des inégalités hommes-femmes qui perdurent en matière notamment d'accès à un emploi stable, de rémunération à qualification égale, d'accès aux responsabilités, en particulier pour les femmes cadres, inégalités de carrière qui se répercutent intégralement sur les droits à retraite le moment venu, notamment - mais pas seulement ! - dans le secteur privé.

Toujours plus nombreux dans la rue, nous imposerons une réforme de progrès !

C'est-à-dire une réforme du financement des retraites capable de garantir à tous le droit à retraite dès l'âge de 60 ans (AVANT l'âge de 60 ans pour celles et ceux ayant exercé des métiers pénibles) avec au moins 75 % de son salaire d'activité dès lors que l'on peut se prévaloir d'une carrière « complète ». C'est-à-dire d'une carrière ne comportant entre la fin de la scolarité obligatoire et l'âge de 60 ans que des périodes d'activité ou des périodes d'inactivité forcée pour cause de formation, d'études, de recherche d'emploi ou de maternité, congé parental, de maladie, invalidité temporaire ou permanente...

Cette réforme du financement des retraites est évidemment la seule dont le gouvernement et le patronat refusent toujours aujourd'hui de discuter. On comprend bien pourquoi : l'ouverture d'un débat sur le financement des retraites nous permettrait de faire la démonstration publique **qu'il est parfaitement possible de financer la réforme que nous proposons tout au long des quatre ou cinq décennies à venir !**

UNION GÉNÉRALE DES INGÉNIEURS, CADRES ET TECHNICIENS DE LA CGT

263 rue de Paris - Case 408 - 93516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 48 18 81 25 - Fax : 01 48 51 64 57

E-MAIL : ugict@cgt.fr - INTERNET : www.ugict.cgt.fr

www.60ansatauxpleinjytiens.com